

Relevé des décisions du Président
Prises en vertu de la délibération n° 110/2021 portant délégation de pouvoirs de
l'organe délibérant au Président
(Article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n° 121/2023 *en cours*

Décision n° 128/2023 portant demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale, dans le cadre du dispositif « soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics »

Décision n° 129/2023 portant avenant n° 2 au lot 3 « flotte automobile » du marché n° 20216FCS-0008 relatif au service d'assurance

Décision n° 130/2023 portant approbation d'un protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

Décision n° 131/2023 portant signature d'une convention de prêt de deux minibus entre la CCEJR et le Collège Le Roussay, à titre gracieux, pour la journée du 13 décembre 2023

Décision n° 132/2023 portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une exposition intitulée « Hors pistes », entre la galerie ROBILLARD et la CCEJR, du 12 au 26 décembre 2023 pour un montant de 44000 € HT

Décision n° 133/2023 portant conclusion d'un contrat de prêt à usage d'un terrain, à titre gratuit, entre l'EPNAK et la CCEJR, pour une durée de 11 ans

Décision n° 134/2023 portant attribution du lot n° 1 « Fourniture de repas en liaison froide et prestations alimentaires diverses destinées à la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire » de l'accord-cadre n° 2023-AO-FCS-003 portant sur la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, à la société Yvelines RESTAURATION, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et un montant maximum de 6 900 000,00 € HT

Décision n° 135/2023 portant attribution du lot n° 2 « Fourniture de repas en liaison froide et prestations alimentaires diverses destinées à la restauration des personnes bénéficiant du service de maintien à domicile, tous âges possibles » de l'accord-cadre n° 2023-AO-FCS-003 portant sur la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, à la société Yvelines RESTAURATION, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et un montant maximum de 700 000,00 € HT

Décision n° 136/2023 portant attribution du lot n° 3 « Fourniture de repas en liaison froide et prestations alimentaires diverses destinées à la restauration de la petite enfance » de l'accord-cadre n° 2023-AO-FCS-003 portant sur la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, à la société API RESTAURATION, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et un montant maximum de 60 000,00 € HT

Décision n° 137/2023 portant attribution de l'accord-cadre à bons de commande n° 2023-AO-FCS-0012 portant sur la fourniture de pains pour la restauration scolaire, les accueils de loisirs et le service de maintien à domicile gérés par la CCEJR, à la société TOUFLET BOULANGER, pour une durée d'1 an à compter de la notification du contrat, renouvelable 3 fois, et un montant maximum de 600 000,00 € HT

Décision n° 138/2023 en cours

Décision n° 139/2023 en cours

Décision n° 140/2023 portant approbation d'une convention de mise à disposition de mobilier « totem lumineux Made in Essonne », à titre gracieux, par le Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne

Décision n° 141/2023 portant attribution du marché n° 2023-PA-PI-0002 portant sur l'étude prospective énergétique et programmatique des équipements petite enfance, enfance, jeunesse et restauration de la CCEJR, à la société MOTT MACDONALD FRANCE, à compter de la notification du contrat et jusqu'au 1^{er} septembre 2024, pour un montant forfaitaire de 55 712,50 € HT

Décision n° 142/2023 portant approbation des conditions générales de prêt d'expositions, d'outils d'animation et d'outils numériques de la Médiathèque Départementale de l'Essonne

Décision n° 143/2023 portant approbation d'une convention de mise à disposition périodique d'une salle de la CCEJR avec la commune de Nandy pour les formations d'entraînement au pistolet à impulsions électriques des policiers municipaux, pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable 2 fois

Décision n° 144/2023 portant avenant n° 2 au lot 1 « collecte en porte à porte » de l'accord-cadre n° 2019.013 relatif à la collecte des déchets ménagers sur le territoire du Hurepoix avec la société SEPUR

Décision n° 145/2023 portant avenant n° 2 au lot 2 « collecte en apport volontaire » de l'accord-cadre n° 2019.013 relatif à la collecte des déchets ménagers sur le territoire du Hurepoix avec la société SEPUR

Décision n° 146/2023 portant avenant n° 2 au lot 2 « collecte en point d'apport volontaire » de l'accord-cadre n° 2019.011 relatif à la collecte des déchets ménagers recyclables sur le territoire du SIREDOM avec la société SEPUR